



COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

SECRETARIAT EXÉCUTIF

6ème SESSION ORDINAIRE de la CONFÉRENCE des CHEFS D'ÉTAT

13ème SESSION ORDINAIRE du CONSEIL des MINISTRES de l'URAC

DOCUMENTS et TEXTES ADOPTÉS par la CONFÉRENCE le 11 FEVRIER 2005 à LIBREVILLE

1. COMMUNIQUE FINAL

2. ACTES ADDITIONNELS

1.	ACTE N° 01/CEMAC-CE-06 portant nomination dans l'ordre de la Médaille de la Reconnaissance communautaire.
2.	ACTE N° 02/CEMAC-CE-06 portant nomination dans l'ordre de la Médaille du Mérite communautaire.
3.	ACTE ADDITIONNEL N° 03/05/CEMAC-CE-06 portant renouvellement du Mandat et Nomination à des Postes de responsabilité au sein de la CEMAC.
4.	ACTE ADDITIONNEL N° 04/05/CEMAC-CE-06 fixant le Siège de l'Ecole de Police criminelle et scientifique et l'Agence de la supervision de la Sécurité aérienne et du maintien de la Navigation des Aéronefs en Afrique Centrale.

3. DECISION

1.	DECISION N° 01/05-CEMAC-CE-06 donnant mandat au Secrétaire Exécutif de la CEMAC.
----	--

4. DECLARATION

1.	DECLARATION de Libreville sur la Construction de l'Espace CEMAC de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Formation professionnelle.
----	--